



# PREMIÈRES ES - L - S

## CLASSES COMPLÈTES

INSCRIPTION RÉGLEMENTÉE



### OBJECTIF DE LA FORMATION

- Suivre le programme d'une classe complète de 1<sup>re</sup> ES ou L ou S en vue de préparer les épreuves anticipées de l'examen du baccalauréat.



### PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

#### Public

- Public issu de la formation initiale.

#### Prérequis

- Avoir suivi le programme d'une classe de seconde et justifier d'un avis de passage en classe de première de la série demandée délivré par un établissement public ou privé sous contrat d'association.
- Ne pas avoir interrompu sa scolarité pendant plus d'une année scolaire (sauf dérogation).

*N.B : Les élèves dont l'interruption de scolarité était indépendante de leur volonté (raison médicale) ou directement liée à leur parcours de formation (stage à l'étranger) sont considérés - sur présentation d'un justificatif - comme n'ayant pas interrompu leur scolarité*

- Ne pas tripler la classe de première.

### CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

**Durée de la formation** 9 mois : du 15 septembre au 15 juin.

**Dates d'inscription à la formation** Du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 novembre 2018

**Période de formation** L'année scolaire

**Début de formation** 15 septembre

**Accès internet** Indispensable

**Statut au baccalauréat** Candidat scolaire

# FORMATION CNED

## ORGANISATION DE LA FORMATION

À partir du 1<sup>er</sup> septembre, et dans un délai de 48 heures après enregistrement de votre inscription, vous disposez d'un accès à votre plateforme de formation CNED360 grâce à l'identifiant personnel et confidentiel remis dès validation de votre inscription.

### VOTRE PLATEFORME DE FORMATION VOUS DONNE ACCÈS :

COURS EN LIGNE ET TÉLÉCHARGEABLES	CORRECTION ÉLECTRONIQUE	OUTILS D'ÉCHANGE ET RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"><li>- Cours</li><li>- Exercices</li><li>- Devoirs</li><li>- Fichiers audio en langue</li><li>- Ressources complémentaires</li></ul>	Notre service de correction électronique permet le dépôt des devoirs écrits et oraux, ainsi que le téléchargement des corrections individualisées et des corrigés types lorsqu'ils existent.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Forum entre inscrits</li><li>- Messagerie</li><li>- Conseils d'organisation</li><li>- Planning de travail</li><li>- Actualités de la formation</li></ul>



Le CNED vous expédie également, en un seul envoi, des cours imprimés à partir de début septembre. Si votre inscription est postérieure à cette date, ces supports vous parviendront dans un délai de 10 jours en France métropolitaine.

#### Configuration matérielle indispensable pour suivre votre formation en ligne

Vous devez disposer d'une adresse électronique valide et avoir accès à une connexion internet (haut débit recommandé) et à un ordinateur équipé d'un microphone et de hauts parleurs. Veillez à utiliser la dernière version de votre navigateur pour un fonctionnement optimal de la plateforme.

## MÉTHODE D'APPRENTISSAGE

Selon les matières, vous disposez :

- de cours théoriques et d'exercices auto-correctifs répartis en séquences d'apprentissage,
- de devoirs à correction individualisée (de 4 à 12 selon les matières). Il n'y a pas de calendrier imposé de remise des devoirs. Vous devez vous organiser pour envoyer avec régularité l'ensemble des devoirs prévus (particulièrement les élèves boursiers soumis aux contrôles d'assiduité).



#### Cas particulier de l'EPS : Education Physique et Sportive.

L'EPS est une épreuve obligatoire à l'examen du baccalauréat. Vous pouvez vous y préparer en autonomie à partir des documents que nous vous adressons ou en assistant à des cours d'EPS dans un établissement scolaire de votre région qui vous accueillera sous la responsabilité d'un enseignant. Il n'y a pas de notes en EPS au CNED mais si vous pratiquez en établissement, vous bénéficierez d'une appréciation générale.

## L'ACCOMPAGNEMENT

- Vous êtes encadré(e) par des professeurs principaux joignables par messagerie et par téléphone qui vous conseillent dans l'organisation de votre travail. Des professeurs tuteurs dans chaque matière sont aussi à votre disposition (aide à la compréhension du cours, des devoirs, conseils méthodologiques).
- MDPH : élèves suivis par la MDPH : des aménagements de scolarité peuvent être étudiés au cas par cas en liaison avec les services académiques.

## VALIDATION EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

- Nous vous délivrons un bulletin annuel avec notes et décision d'orientation délivrée par le conseil de classe.

## LISTE DES MATIÈRES PROPOSÉES

L'inscription en classe complète est soumise au respect du choix des options proposées par le CNED.

— Certains de nos cours ne sont disponibles qu'en téléchargement sur la plateforme de formation (pas de cours imprimés). Ces cours sont repérés dans le tableau ci-dessous par le signe @.

PREMIÈRE ES		PREMIÈRE L		PREMIÈRE S	
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	REF.	ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	REF.	ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	REF.
Français	FR11	Français et littérature	FR10	Français	FR11
Histoire-géographie	HG11	Histoire-géographie	HG11	Histoire-géographie	HG13
Langue vivante 1	(1)	Langue vivante 1	(1)	Langue vivante 1	(1)
Langue vivante 2	(1)	Langue vivante 2	(1)	Langue vivante 2	(1)
Sciences économiques et sociales	SE11	Littérature étrangère en langue étrangère	(1)	Mathématiques	MA12
Mathématiques	MA11	Sciences (physique-chimie et SVT)	SG13	Physique-chimie	SP12
Sciences (physique-chimie et SVT)	SG13	Éducation physique et sportive @	EP00	Sciences de la vie et de la Terre	SN12
Éducation physique et sportive @	EP00	Enseignement moral et civique @		Éducation physique et sportive @	EP00
Enseignement moral et civique @				Enseignement moral et civique @	
		UN ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE AU CHOIX PARI	REF.		
		Mathématiques ou LV3*	MA11 (1)		
		ou LCA : latin *	LA10		
		ou LCA : grec ancien*	GR10		
		ou arts plastiques	AP14		
		ou musique	MU12		

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS COMMUNS SÉRIES ES - L - S : 2 CHOIX MAXIMUM	REF.
Langue vivante 3*	(1)
ou Langues et cultures de l'antiquité	
- Latin*	LA10
- Grec ancien*	GR10
ou Arts	
- Arts plastiques	AP13
- Musique	MU13

(1) Reportez-vous au tableau des langues ci-dessous pour déterminer les références des langues choisies.

\* Un même enseignement de langues et cultures de l'antiquité (LCA) ou de langue vivante 3 ne peut être choisi au titre de l'enseignement obligatoire au choix et au titre de l'option facultative.

## LES RÉFÉRENCES DES LANGUES VIVANTES EN PREMIÈRES ES - L - S

Le CNED ne propose pas en série L, en enseignement obligatoire au choix, l'option : LV1-LV2 approfondies.

**Rappel : Il n'est pas possible de débiter l'étude d'une langue en classe de première**

Tous les fichiers audio sont disponibles sur la plateforme de formation.

Pour réaliser et envoyer les devoirs oraux obligatoires en langue, vous devez disposer d'un ordinateur équipé d'un microphone et de haut-parleurs.

**Épreuve facultative orale de langue « rare »** : avant de choisir l'étude d'une langue (autre que allemand, anglais, espagnol, italien), renseignez-vous auprès de votre rectorat afin de vous assurer que vous pourrez présenter cette langue au baccalauréat dans votre académie.

@ Cours disponible uniquement en ligne

	LANGUE 1	LANGUE 2 DÉBUTÉE EN 4 <sup>e</sup>	LANGUE 3 DÉBUTÉE EN 2 <sup>nd</sup> e	LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE SÉRIE L
Allemand	AL11	AL11	AL12	AL16
Anglais	AN11	AN11		AN16
Arabe @	AR11	AR11	AR12	
Chinois	CH11	CH11	CH12	
Espagnol	ES11	ES11	ES12	ES16
Hébreu @	HE11	HE11		
Italien	IT11	IT11	IT12	
Japonais @			JA12	
Polonais @	PL11	PL11		
Portugais	P011	P011	P012	
Russe @	RU11	RU11	RU12	

PREMIÈRES ES - L - S CLASSES COMPLÈTES

# EXAMEN

## INSCRIPTION AU BACCALAURÉAT



**Le CNED n'assure pas l'inscription aux épreuves anticipées du baccalauréat.**

Renseignez-vous sans faute dès septembre auprès du rectorat d'académie ou de l'inspection académique de votre lieu de résidence afin de ne pas laisser passer les dates de clôture des registres d'inscription (parfois début octobre).

- Les candidats inscrits au CNED et présentant un handicap tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles peuvent déposer une demande d'aménagement des conditions de passation des épreuves de l'examen auprès d'un médecin désigné par la CDAPH du département de leur domicile (voir circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 des Ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche). Pour davantage de précisions, renseignez-vous le plus tôt possible auprès de votre rectorat d'académie.

## LES ÉPREUVES ANTICIPÉES AU BACCALAURÉAT

Tous les candidats au baccalauréat présentent, sauf dérogation, les épreuves anticipées en fin de 1re :

- Français et sciences en séries E et L,
- Français en série S

Les résultats obtenus à ces épreuves sont pris en compte l'année suivante avec l'ensemble des notes des épreuves du baccalauréat. Les élèves doublant leur classe de première doivent obligatoirement repasser les épreuves anticipées.

### Travaux Personnels Encadrés (TPE) :

- L'épreuve est obligatoire pour les élèves inscrits au CNED en classe complète réglementée. Le CNED les accompagne dans l'élaboration de leur dossier TPE et participe à l'évaluation de leur carnet de bord.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

### DATES ET VALIDITÉ DE L'INSCRIPTION

#### PREMIÈRES ES – L – S

DATES D'INSCRIPTION	DURÉE DE LA FORMATION	VALIDITÉ DE L'INSCRIPTION
Du 1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 30 novembre 2018 <i>L'inscription est possible après cette date si vous avez été scolarisé en établissement depuis le mois de septembre.</i>	Jusqu'au 15 juin 2019 <i>Durée équivalente en établissement scolaire : entre 25 et 28 heures hebdomadaires de cours selon les options.</i>	Jusqu'au 30 juin 2019

### PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION

- La photocopie des 3 bulletins trimestriels de la dernière année de scolarité faisant apparaître la décision d'orientation ou, pour une inscription à compter du 2<sup>e</sup> trimestre, la photocopie du bulletin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire en cours,

et

- l'original de l'exeat (certificat de sortie à demander au dernier établissement fréquenté). Si vous étiez scolarisé(e) au CNED en classe complète réglementée l'an passé, vous n'avez pas à le fournir,
- la photocopie d'une pièce d'identité ou du titre de séjour si vous avez de 16 à moins de 29 ans,
- Pour les candidats de moins de 16 ans au jour de l'inscription, l'avis du directeur académique des services de l'éducation nationale pour l'inscription au CNED (document fourni par le CNED).

#### PREMIÈRES ES – L – S CLASSES COMPLÈTES

## TARIFS FRANCE (MÉTROPOLE, OUTRE-MER)

PREMIÈRES ES – L – S

CLASSE COMPLÈTE À INSCRIPTION RÉGLEMENTÉE

Tarifs applicables jusqu'au 31/03/2019

Vous résidez en France (métropole, outre-mer) pendant votre scolarité



**Facilités de paiement**  
(sans frais)

Réservé au règlement de particuliers  
- 5 mensualités entre 450 € et 699 €  
- 8 mensualités à partir de 700 €

VOUS VOUS INSCRIVEZ À :	VOTRE STATUT ET VOTRE TARIF	
	... ET VOUS ÊTES ÂGÉ(E) LORS DE VOTRE INSCRIPTION AU CNED DE :	
	MOINS DE 16 ANS	16 ANS, À MOINS DE 29 ANS <sup>(1)</sup> ET VOTRE SCOLARITÉ N'A SUBI AUCUNE INTERRUPTION SUPÉRIEURE À UNE ANNÉE SCOLAIRE <sup>(2)</sup>
Une <b>classe complète à inscription réglementée</b> du lycée, prise en compte dans le cadre de votre scolarité en formation initiale <sup>(3)</sup> , et pour laquelle vous n'êtes pas inscrit(e) dans un autre établissement.	<b>Gratuit</b>	<b>995 €</b>

Si vous ne remplissez pas ces conditions, ou si vous ne fournissez pas les pièces et informations demandées lors de votre inscription, vous ne pourrez pas bénéficier d'une inscription réglementée. Consultez sur [www.cned.fr](http://www.cned.fr) notre offre « Années complètes libres » du lycée.

En cas de changement d'adresse après inscription, pour une adresse hors du territoire national, vous devrez régler le tarif correspondant.



**Important :** si vous demandez une inscription au CNED en raison d'une résidence, d'un séjour ou d'un déplacement à l'étranger durant l'année scolaire, les modalités d'inscription sont spécifiques. Rendez-vous sur [www.cned.fr](http://www.cned.fr) ou contactez nos conseillers.

<sup>(1)</sup> Les élèves de 16 ans et plus, qui souffrent d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant empêchant de suivre tout ou partie d'un enseignement en présentiel et nécessitant un aménagement de leur scolarité, peuvent bénéficier de la gratuité des enseignements sur présentation :

- d'un avis de reconnaissance d'un taux d'incapacité par la MDPH,
  - à défaut, d'un projet personnalisé de scolarité (PPS) par lequel l'équipe pluridisciplinaire a reconnu qu'une scolarisation totale en présence est impossible.
- En cas de difficulté, contactez nos conseillers au 05 49 49 94 94 pour plus de renseignements.

Les élèves de 16 ans et plus, recevant des soins médicaux à domicile, peuvent bénéficier de conditions particulières, sur présentation d'un certificat médical de leur médecin traitant ou d'un médecin spécialiste, justifiant l'impossibilité d'être scolarisé en présence pendant un mois minimum. Contactez nos conseillers au 05 49 49 94 94 pour plus de renseignements.

<sup>(2)</sup> Les personnes dont l'interruption de scolarité était indépendante de leur volonté (raison médicale) ou directement liée à leur parcours de formation (stage à l'étranger) sont considérées - sur présentation de justificatif - comme n'ayant pas interrompu leur scolarité. L'inscription au tarif subventionné est possible jusqu'au 31/11/18 pour tout élève ayant interrompu sa scolarité pendant une année scolaire.

<sup>(3)</sup> Les personnes qui exercent une activité professionnelle plus de 20 heures par semaine ou qui sont inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi ne relèvent pas de la formation initiale.



**VOUS AVEZ BESOIN DE  
JOINDRE UN CONSEILLER  
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE  
PAGE "CONTACTS" SUR CNED.FR**



**CLIQUEZ  
POUR VOUS INSCRIRE  
DÈS MAINTENANT**